

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

• Page 2 :
LE CONGRÈS DU S.N.I.

par L.-J. LEROUX

• Page 7 :
LE DROIT DE GRÈVE

par Pierre BELLEVILLE

• Page 8 :
ANEURIN BEVAN

par Pierre MENDÈS-FRANCE

Indépendance et Sécession

COMME il fallait s'y attendre, les colonialistes impénitents s'empressent de tirer argument des troubles du Congo belge : « Voilà bien la meilleure preuve que ces peuples sont incapables de se gouverner eux-mêmes et ont besoin d'une tutelle, pour ne pas dire d'une solide poigne. Il n'y a pas deux semaines que l'indépendance a été solennellement reconnue. Beau cadeau en vérité ! Tous les Blancs vont quitter le pays parce qu'ils ne peuvent plus y vivre en sécurité. Le gouvernement est impuissant ; l'Etat se décompose ; les provinces menacent de se proclamer indépendantes à leur tour... »

Ce sont les mêmes hommes qui, il y a seulement deux ans proposaient volontiers le Congo belge à notre admiration. L'ordre y régnait. Aucun « agitateur nationaliste » n'avait encore surgi pour susciter ces « conflits artificiels » que la faiblesse ou l'imprévoyance laissait se développer en d'autres territoires africains, sous l'influence des idéologies d'une gauche naïvement généreuse.

CE que prouvent en fait les troubles du Congo belge c'est l'échec dramatique d'une politique fondée sur la croyance à la pérennité de la domination coloniale.

Sans doute faut-il faire la part, dans les événements de l'ancienne colonie belge, à des provocations ou à des maladresses des anciens cadres de la colonisation. Le fait que la province du Katanga, celle qui contient la majeure partie des richesses de l'ensemble du territoire, ait si vite demandé à se séparer du nouveau régime de Léopoldville, n'est assurément pas sans rapport avec la défense de puissants intérêts économiques. Il y a là une coïncidence fort suspecte.

Il reste que le nouveau gouvernement autochtone paraît débordé par l'insurrection et que la cohésion du jeune Etat est gravement menacée.

COMMENT s'en étonner ? Cette situation est le résultat de la « politique de fermeté » pratiquée par l'ancienne administration coloniale. Celle-ci fut le type même de la gestion paternaliste : développement économique du territoire, modestes améliorations sociales, mais maintien de pratiques de ségrégation entre Noirs et Blancs, limitation au cycle primaire de l'instruction dispensée aux indigènes, refus de toute participation aux responsabilités, interdiction de toute organisation syndicale ou politique. Ainsi a été rendue impossible la naissance des cadres techniques, administratifs ou politiques qui ont pu se forger dans d'autres pays d'Afrique dans la mesure où, malgré les entraves et les répressions, des mouvements nationalistes ont tout de même pu naître et se développer avec plus de temps, plus de continuité et d'expérience,



« L'échec dramatique d'une politique fondée sur la croyance à la pérennité de la domination coloniale... »

par la lutte politique ou syndicale comme par l'accès à un niveau plus élevé d'instruction.

La politique de sujétion n'a pu maintenir le Congo belge isolé du courant d'émancipation qui traverse l'ensemble de l'Afrique. Elle n'a pas même réussi à retarder l'explosion. Elle l'a seulement rendue plus soudaine et plus brutale.

EST dans de telles conditions que le passage à l'indépendance aboutit à la sécession totale et à la rupture de tous rapports entre l'ancienne colonie et l'ancienne métropole.

La prolongation de toute guerre coloniale comporte le même risque et l'accroît sans cesse.

Robert VERDIER

COMMUNIQUÉ

du Centre de Coordination pour la paix en Algérie

Le Centre National de Coordination vient de publier un important communiqué que nous reproduisons ci-dessous. Les discours du président de la République en Normandie ont confirmé en effet l'intransigeance des conditions mises par le gouvernement français à l'ouverture des négociations. Dans le même temps, de Gaulle faisait acclamer l'idée de la paix.

Dans une telle situation, le Centre de Coordination estime nécessaire un grand effort pour informer l'opinion des raisons de l'échec des pourparlers de Melun. La volonté de paix de l'immense majorité des Français, dont le voyage en Normandie a fourni un nouveau témoignage, peut devenir une force qui oblige le gouvernement français à accepter une véritable négociation. Pour cela il est indispensable que les différentes forces, les organisations qui unissent leurs efforts dans des centres de coordination ou des cartels départementaux ou locaux s'adressent ensemble à l'opinion par des appels communs, tracts, affiches, réunions, etc.

Les militants du P.S.U. auront à cœur de multiplier les initiatives dans ce sens.

Voici le texte du communiqué :

Le Centre National de Coordination pour la Paix en Algérie par la négociation constate avec regret que les grands espoirs soulevés par la prise de contact entre les re-

présentants du gouvernement français et du G.P.R.A., ont malheureusement été déçus. Toute négociation suppose une discussion. Or le gouvernement français semble avoir voulu imposer aux représentants du G.P.R.A. une véritable capitulation. La persistance d'une telle attitude intransigeante ne peut avoir comme conséquence que la continuation de la guerre ; elle constitue pour les ultras et tous les adversaires de la négociation un encouragement qui favorise leurs menées.

Le Centre National de Coordination pour la Paix en Algérie par la négociation réaffirme que l'ouverture d'une véritable négociation implique la renonciation aux décisions unilatérales. Le succès de la négociation exige que soient librement discutés le cessez-le-feu et les garanties de l'autodétermination.

Malgré les résultats négatifs des entretiens de Melun, l'idée que le chemin de la paix passe par la négociation avec les représentants du G.P.R.A., a considérablement progressé dans l'opinion publique. Plus que jamais cette opinion doit faire entendre sa voix.

Le Centre National de Coordination pour la Paix en Algérie par la négociation appelle tous ceux qui veulent voir la paix en Algérie devenir réalité à ne pas relâcher leurs efforts pour informer l'ensemble des Français et exprimer en commun leur exigence que s'engage enfin une véritable négociation.

LES INSTITUTEURS divisés sur l'Algérie

Nous avions, la semaine dernière, exposé le plan que Denis Forestier proposait pour arriver à la paix en Algérie. La discussion sur ce plan a marqué le point culminant du congrès du Syndicat National des Instituteurs. C'est là qu'ont été observées les divergences les plus aiguës. La motion majoritaire, après avoir évoqué les problèmes que pose l'avenir de l'Algérie, précisait : « Le seul énoncé, dans un plan concret, des problèmes qui doivent être réglés, montre la nécessité d'une discussion avec ceux pour lesquels ils se posent. Telle est l'exigence d'une méthode démocratique et efficace. Ainsi devront avoir lieu des conversations bilatérales, successives ou simultanées, qui prépareront la négociation définitive autour de la « table ronde » à laquelle seront associés, à un moment donné, tous les éléments représentatifs des populations algériennes et qui pourrait aboutir à l'établissement d'un système institutionnel ou tout au moins à un accord sur l'essentiel soumis à un referendum ratificateur. » Ce plan, difficile à comprendre, dérouta quelque peu les congressistes. La majorité, pourtant fidèle à D. Forestier, sentait mal sa nécessité. Elle finit pourtant par le voter, par discipline de tendance d'abord, et aussi parce qu'elle fut sensible à certains arguments : l'attitude des délégués des instituteurs d'Algérie qui, tous, soutiennent le projet (le délégué d'Oran, militant libéral et pacifiste fit d'ailleurs une intervention remarquée) ; l'espoir de lancer autour du plan du S.N.I. une vaste campagne sur le modèle de la campagne du Comité National d'Action Laïque, les organisations syndicales et politiques de la gauche soutenant l'action du Syndicat (seul un plan de ce genre, affirmait Forestier, est susceptible de rallier l'ensemble de la gauche).

Algérie

Mais, on s'en doute, les oppositions furent extrêmement vives. Celle des militants révolutionnaires de l'Ecole émancipée était surtout doctrinale : il faut s'opposer à tout ce qui peut renforcer le pouvoir gaulliste, et notamment à l'autodétermination telle que l'envisage le gouvernement ; il faut affirmer « la solidarité totale des enseignants français avec le peuple algérien en lutte pour son émancipation » ; il faut réclamer « le retrait des troupes françaises d'Algérie ». Asses irréel, peu lié aux préoccupations des congressistes, ce retour aux sources — comme l'appelait Duthel, leader

de la tendance — ne pouvait sérieusement ébranler le congrès. En fait, le recul de la conscience de la classe ouvrière amène l'Ecole émancipée à défendre, pour préserver l'avenir, ce qu'elle croit être la pureté révolutionnaire.

Plus actuelle, l'argumentation du communiste Fournial, qui parlait au nom des ex-cégétistes, toucha beaucoup plus. Son exposé fut sans doute l'un des plus suivis au cours des débats. Son opposition tient à quelques points essentiels qui, à notre avis, paraissent très valables :

— la négociation s'est amorcée avec le F.L.N. Il faut exercer une pression pour qu'elle se poursuive et non pas imposer de nouvelles conditions qui pourraient la faire échouer ;

— de même, une unité assez large s'était réalisée sur des mots d'ordre simples : pourparlers liant le cessez-le-feu aux garanties de l'autodétermination. Or le plan Forestier risque, au contraire de ce qu'affirment ses promoteurs, de créer de nouvelles divisions. En effet, il sera difficile d'amener les autres organisations à engager la lutte sur des mots d'ordre préétablis, qu'elles ne pourront pas modifier.

Malgré les tentatives de Fournial, il était dès le départ acquis qu'aucun compromis ne pourrait être trouvé entre deux thèses aussi différentes. En fin de compte, le texte adopté par le congrès va sans doute gêner l'action pour la paix en Algérie, tout au moins pendant une certaine période.

Laïcité

Il nous faut, je crois, revenir également sur le débat laïque. Là l'unanimité a été plus facilement réalisée. Un texte avait d'abord été proposé par l'Ecole émancipée, mais il fut retiré et les trois tendances se rallièrent à la motion majoritaire. L'ampleur de la campagne laïque, son importance, facilitaient d'ailleurs le rapprochement entre les courants. Pour l'avenir, les instituteurs entendent accentuer leur action. Ils veulent entraîner les municipalités laïques dans une opposition ouverte aux lois scolaires et continuer l'agitation de masse. Si « dix millions de signatures ne suffisent pas au gouvernement, dit une affiche qui sera largement placardée pendant les vacances, qu'il organise un referendum ». Et le referendum sur l'école apparaît dès maintenant comme un des objectifs essentiels dans la suite de la bataille laïque.

L.J. LEROUX

ROYAUMONT: défendre les libertés individuelles

DANS notre précédent numéro, nous avons déjà parlé du colloque de Royaumont, organisé par l'Association pour la sauvegarde des institutions judiciaires et la défense des libertés individuelles. L'essentiel de cet article était consacré à la motion relative à la guerre d'Algérie et à l'application du principe de l'autodétermination.

Nous croyons utile de compléter aujourd'hui ce compte rendu par quelques extraits du rapport présenté par les conseillers Rolland et Ancel sur les défenses des libertés individuelles. Nous citerons également l'essentiel du texte adopté par le colloque.

Trop de nos concitoyens en effet n'ont pas encore pris conscience du lent travail de sape qui dégrade progressivement les garanties traditionnelles du citoyen.

Le rapport souligne d'abord la cause principale de cette dégradation : la guerre d'Algérie qui, par sa durée, permet d'invoquer les circonstances exceptionnelles pour « fléchir la rigueur des principes au nom des nécessités ».

« Une confusion existe maintenant dans les esprits et les textes : on proclame des principes, mais on déclare ne pouvoir en faire l'application ; on promulgue des textes auxquels on apporte aussitôt des exceptions si même on ne les abroge pas complètement dans les quelques semaines ou en tous cas les quelques mois qui suivent leur mise en application. »

PAR EXEMPLE...

Le rapport a étudié successivement trois problèmes en rapport avec la défense des libertés : la presse, la police, la procédure.

● **LA PRESSE.** — Les saisies de journaux se sont multipliées depuis le début de la guerre d'Algérie. Le plus souvent, elles n'ont été suivies d'aucune poursuite ou de poursuites aboutissant à un non-lieu. Elles constituent cependant un lourd préjudice pour le journal frappé par cette mesure.

D'autres questions se posent pour la presse : secret professionnel du journaliste, droit de réponse à la radio, etc.

● **LA POLICE.** — Les principaux points retenus sur le rapport et qui soulignent la détérioration des garanties traditionnelles sont :

— l'existence des camps d'internement qui a créé un véritable régime des suspects ;

— l'extension inquiétante de la durée de la garde à vue ;

— enfin, les sévices. Sur ce dernier point, le rapport déclare : « C'est surtout dans les moyens de prévention que le remède doit être recherché... Le problème est essentiellement humain : c'est un état d'esprit qu'il faut transformer. »

● **LA PROCEDURE.** — Les raisons d'inquiétude énumérées dans le rapport sont :

— la disparition progressive d'un personnage jadis tout puissant et considéré maintenant comme gênant, le juge d'instruction ;

— l'extension de la notion de délit et de crime flagrant qui permet des poursuites sans instruction. « Le décret du 4 juin 1960 autorise à une mise à la disposition de la police pendant un mois avant qu'intervienne la Chambre d'accusation » ;

— l'extension de la compétence des tribunaux militaires ;

— la multiplication du huis-clos, jadis exceptionnel.

Tels sont quelques-uns des procédés, malheureusement innombrables, par lesquels les garanties assurées aux citoyens par la tradition démocratique sont systématiquement grignotées. Cette seule énumération permet d'éclairer une opinion volontairement tenue dans l'ignorance et de lui montrer comment, sous la façade « démocratique » du régime, les libertés fondamentales sont progressivement entamées.

LE TEXTE DE LA MOTION

Le Colloque constate que la poursuite de la guerre en Algérie a entraîné non seulement la multiplication d'atteintes inadmissibles aux libertés individuelles dans la conduite des procédures pénales, particulièrement pendant la phase policière des instructions, mais encore une véritable dégradation des institutions judiciaires.

Il est profondément regrettable que les textes intervenus pour réorganiser la répression en Algérie, déjà fâcheux dans leur principe par l'établissement d'une procédure sommaire et d'un caractère inquisitoire sans précédent depuis deux siècles, puissent avoir pour effet de couvrir certains des abus dénoncés en autorisant une détention prolongée ors de la connaissance et du contrôle des autorités judiciaires, apportant ainsi des obstacles insurmontables à la preuve des sévices éventuellement infligés, obstacles aggravés par le fait que les auteurs de ces sévices pourront se trouver dispensés de comparaître à l'audience sous le prétexte que leur sécurité s'en trouverait menacée.

Alarmé par cette transformation qui abandonne les bases les plus solides d'une justice éclairée et sereine, le Colloque :

1°) rappelle le principe constitutionnel, que tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Il réaffirme en conséquence, conformément à la jurisprudence traditionnelle du Conseil d'Etat que les autorités investies des pouvoirs de police ne peuvent légalement agir qu'en conciliant l'exercice de leurs pouvoirs avec le respect de la liberté de la presse, et en limitant cet exercice aux strictes exigences de l'ordre public. La liberté de la presse n'étant pleinement assurée que par l'existence d'un régime simplement répressif, les mesures préventives, telles que les saisies d'imprimés, ne sauraient avoir qu'un caractère exceptionnel. Ces mesures doivent, quelle que soit la manière dont les présentent les autorités de police, être considérées comme des mesures administratives soumises au contrôle des tribunaux compétents statuant tant sur la légalité que sur la réparation pécuniaire équitable qui doit être abordée si l'illégalité est constatée.

2°) s'élève contre le principe de l'internement administratif et demande — en tout cas — qu'aucune mesure d'internement administratif n'intervienne sans que la personne intéressée se voit notifier les faits précis sur lesquels est

fondée la suspicion dont elle fait l'objet, sans qu'une commission de vérification (statuant à bref délai après audition d'un défenseur librement choisi par l'intéressé — à qui un droit de libre communication aura été reconnu — soit appelée à se prononcer, par une décision et non par un simple avis consultatif, sur le maintien et la durée de cet internement enfin sans que la famille soit immédiatement avisée de toute privation de liberté ou du transfert d'un lieu d'internement à un autre.

3°) demande que les procédures exceptionnelles organisées tant en Algérie qu'en France métropolitaine (notamment le décret du 12 février 1960 et l'ordonnance du 3 juin 1960) comportent obligatoirement l'intervention d'un magistrat du siège et la possibilité juridique et matérielle de l'exercice des droits de la défense depuis le moment de l'arrestation.

4°) demande que toute inobservation des formalités protectrices des intérêts de la défense, même antérieures à l'information, soit expressément sanctionnée par la nullité de la procédure subséquente.

5°) demande que toute forme d'atteinte à l'intégrité corporelle des prévenus ou des suspects fasse l'objet de sanctions impitoyables conformément aux dispositions du code pénal ; qu'aucun obstacle ne soit apporté à la recherche d'agissements de ce genre ; qu'un contrôle médical puisse effectivement s'exercer dans les conditions prévues par l'article 64 du code de procédure pénale ; que les plaintes déposées par les victimes de sévices soient instruites avec la même célérité que les informations conduites à leur encontre ; que les sanctions pénales ou disciplinaires éventuellement intervenues reçoivent une publicité suffisante ; qu'en outre soit prononcée la nullité des actes de procédure au cours desquels des tortures ou sévices ont été employés.

Le Colloque tient à réaffirmer solennellement son attachement aux principes fondamentaux qui sont, sous quelque régime que ce soit, indispensables à la manifestation authentique de la vérité et au déroulement satisfaisant de la justice : la stricte légalité de la répression, la séparation des fonctions de poursuites, d'instruction et de jugement, la subordination de la police aux autorités judiciaires, l'interdiction de tout sévice à l'encontre des inculpés, l'assistance d'un défenseur librement choisi par l'intéressé dès les premiers stades de la procédure, le jugement par des magistrats investis de la confiance de la nation.

Le prince ligoté

DEPUIS le putsch de l'été 1958 l'une des principales forces de De Gaulle furent l'ambiguïté et la mystification. La fermeté des émissaires de Melun, la maturité politique du G.P.R.A. sont en train de rendre désormais impossible le « machiavélisme » du « Fil de l'épée », pauvre défroque habillant mal la mythomanie d'un faux prince et les vrais intérêts de la bourgeoisie. De Gaulle, jadis, se réservait les discours légalisants, avec « ouvertures » et « habiletés », chargeant ses fonctionnaires des basses besognes : déclarations « dures » et positions « en repli ». « Ambigu » (croyait-on), il avait érigé en principe de gouvernement cette curieuse conception du dialogue qui consiste à toujours dire comme l'autre, à donner raison à tous, à utiliser chacun et à poursuivre en vérité son monologue solitaire et ambitieux.

« Lui-même »

Mais après Melun et les déclarations du G.P.R.A. selon lesquelles les Algériens récuseraient les discours publics et n'accorderaient de valeur politique qu'aux textes officiels et diplomatiques, le chef est proprement ligoté : il doit dépouiller sa défroque à deux couleurs et, pour la première fois, aligner ses bavardages de forum sur ses véritables décisions politiques. En venant en France, le G.P.R.A. a contraint De Gaulle à assumer enfin LUI-MEME ce qu'il faisait jadis faire en douce par les autres. Et pour la première fois, il fait comme il dit et ne dit qu'une seule vérité à la fois.

Que trouve-t-on donc dans les discours de Normandie ?

D'abord, comme d'habitude, le thème de la grandeur, mais exprimé dans sa nudité simple : « ...notre pays a pris sa marche vers de nouvelles destinées... nous marchons vers un rayonnement plus grand... il n'y a pas d'époque où la France fut autant respectée et écoutée dans l'Univers (sic) (Cherbourg). A cet impérialisme verbal, recouvrant d'autres impérialismes se joint le thème de l'unité; admirant son propre passé : « Notre résistance a sauvé notre honneur

et notre unité nationale. » (Bernay). Mais l'unité est en fait au service de la grandeur : « Une France désunie ne pourrait assumer le rôle que l'histoire lui assigne... » (Bernay). Nous sommes au cœur de la mystique...

L'Algérie gaulliste

Mais tout cela, mission, unité, grandeur (pauvres « idées ») recouvre une seule vérité fondamentale qui est l'Algérie gaulliste. Contraint de rendre « hommage » à l'Armée et au Premier Ministre, le Prince s'est découvert et l'opinion sait désormais sans détour que :

1° On a décidé que l'Algérie serait « unie à la France par la nature des choses ». Certes, elle aura un avenir algérien, « décidé par les Algériens eux-mêmes qui régleront les problèmes de leurs structures, de leur gouvernement et de leurs rapports avec la France » (Granville). Mais comme ces institutions seront liées à la France, gouvernement et communautés algériennes sont simplement les rouages dociles d'une vaste fédération néo-colonialiste.

Il y a un grain de sable dans ce rêve monarchique : le G.P.R.A. et la guerre. Notre rêveur a des ressources, et l'opinion sait désormais que :

2° « ...il faut que nous allions vers la fin des ultimes combats... d'abord qu'on cesse de se battre... Comme dans les contes pour enfants, De Gaulle croit qu'il suffit de parler pour agir sur le monde, prenant vraiment ses desirs pour le réel. Il est vrai que les badauds et les notables applaudissent en fidèles sujets.

La seule issue

Le programme parlé est donc clair : d'abord le cessez-le-feu, ensuite l'apaisement (chacun « reprenant contact » : c'est simple,

non ?) et enfin des élections libres. Tous les Français sont acculés à leurs responsabilités puisqu'il est enfin lumineux pour tous que De Gaulle refuse de négocier, militant pour imposer par la force un statut de province fédérée à l'Algérie discrètement soumise.

Mais si tout est clair, rien n'est gagné pour la justice. Dans cette fantaisie gaulliste qui fascine encore des Français, on oublie trop aisément qu'il faut être deux pour faire la paix si l'on a été deux pour faire la guerre. Sans le CONSENTEMENT politique et psychologi-

que des Algériens, aucune institution ne prendra corps. Or ils REFUSENT la dictature coloniale. Comme le peuple algérien est assez fort pour ne pas consentir, et comme le Prince est assez fou pour ne pas s'incliner, il ne reste décidément qu'une seule issue : que le peuple français découvre la solidarité qui l'unit au peuple algérien, et que, dans le même temps, il se défasse d'un régime qui les opprime tous deux.

Robert MISRAHI



BRAZZAVILLE : répression antisyndicale

NOUS avons reçu des informations de l'ancien Congo français qui montrent que dans ce pays existe une répression contre les militants socialistes du mouvement socialiste africain, qui représente l'opposition. Parmi les militants emprisonnés se trouve le camarade Kikhonga N'Got, ancien député, ancien ministre, vice-président du Mouvement Socialiste Africain, détenu à la maison d'arrêt de Brazzaville.

A la suite d'une grève déclenchée par les travailleurs de l'eau et de l'électricité, 24 syndicalistes ont été placés sous mandat de dépôt et seront traduits devant la Cour Criminelle. Ce serait le tristement célèbre Delarue, ex-collaborateur, l'homme des juives, qui animerait la répression.

Bien que le Moyen-Congo soit pratiquement indépendant, ce n'est pas intervenir dans ses affaires que de dénoncer les atteintes aux droits de l'Homme et une répression dirigée contre la démocratie sociale naissante.

Nous espérons que les organisations démocratiques françaises comprendront l'appel des socialistes congolais et qu'une protestation internationale sera organisée et aboutira à la libération des emprisonnés.

Une lettre de démission de la C.G.C.

NOTRE camarade Raoul Czarniak, d'Annecy, nous communique le texte d'une lettre qu'il a adressée au président de la Chambre syndicale nationale de la représentation commerciale affiliée à la Confédération Générale des Cadres. M. Malterre, président de la C.G.C., ayant pris la parole au colloque ultra de Vincennes, un certain nombre d'adhérents de la C.G.C. ont fait connaître leur désaccord ou donné leur démission.

Je reçois votre lettre d'hier, suite à ma lettre de démission en raison de la prise de position publique de M. Malterre.

« Que la C.S.N. soit apolitique c'est possible, mais elle est forcément « engagée » par les positions de ses leaders, et indirectement par celle des dirigeants de la C.G.C., à plus forte raison lorsqu'il s'agit de son Président Confédéral National et de toute façon par son action revendicative.

« Que des communiqués de presse, pour reprendre vos termes « intentionnellement ou non » n'aient pas indiqué exactement les conditions de l'intervention de M. Malterre au colloque de Vincennes, alors là permettez-moi de rigoler doucement, car il y a eu d'autres interventions de M. Malterre à Alger par exemple, et où contrairement à ce que vous affirmez, il prit bel et bien la parole au nom de la C.G.C., en tant que président de cette Confédération. (Voir « L'Echo d'Alger » de janvier dernier).

« Que l'exposé de M. Malterre à Vincennes ait été uniquement économique,

c'est possible, mais cela ne l'a pas empêché de voter le texte d'une motion politique, elle. Vous serez bien d'accord avec moi.

« Vous m'assurez avoir dit personnellement à M. Malterre ce que vous pensiez de son attitude, c'est très bien. Un texte désavouant son action a été présenté. Pourquoi alors ne pas l'avoir adopté ?

« Vous dites que le C.S.N. doit appartenir à une confédération, et que la seule qui soit apolitique est la C.G.C., et vous prétendez que le dernier Comité confédéral en a fourni la preuve. Je pense que cette preuve est la réélection de M. Malterre à la présidence, et qui a eu pour conséquence immédiate des centaines de démissions de la C.G.C.

« Bien amicalement vous me demandez de réfléchir, en me faisant remarquer que ce n'est jamais en donnant sa démission que l'on fait œuvre utile. Je suis dans une certaine mesure d'accord avec vous. On doit être syndiqué, au jour d'aujourd'hui, mais il ne devrait y avoir qu'une seule et unique Confédération Générale des Travailleurs.

« Cette Confédération Générale ne peut être apolitique, car la défense des intérêts du travailleur impose un engagement. Les travailleurs français d'aujourd'hui ont soif de paix, condition première de leur budget familial. Un président d'une confédération telle que la C.G.C., s'il avait assisté à un colloque tel celui de Royaumont aurait été unanimement approuvé. Mais lorsqu'il prend la parole au cours d'un colloque réclamant la lutte à outrance, les travailleurs ne sont plus d'accord avec lui.

« Attendant donc que la C.S.N. revise sa position, pour reprendre ma démission.

« Bien vôtre. »

Raoul CZARNIAK.

PRISE DE POSITION D'ÉTUDIANTS D'ALGÉRIE

LE Comité d'Action Laïque et Démocratique, réuni à Alger en Assemblée générale le 18 juin 1960,

Considérant que l'U.N.E.F. a, par ses prises de position courageuses marqué sa ferme intention de préparer la paix et d'œuvrer à l'instauration d'une authentique fraternité en Algérie,

Se déclare entièrement solidaire de toutes ses initiatives, notamment celles concernant la recherche d'une action commune avec les syndicats et la reprise des relations avec l'UGEMA,

Exprime d'autre part son indignation devant les activités fractionnelles de certains membres de l'UNEF qui, en créant un soi-disant « comité de liaison et d'information », visent à saper toute action susceptible de faire cesser la meurtrière guerre d'Algérie, véritable fléau des jeunes françaises et algériennes,

Protège vigoureusement contre la décision du gouvernement de suspendre la subvention régulièrement allouée à l'UNEF, alors que l'AGE d'Alger dont les préoccupations sont depuis plus de quatre ans exclusivement politiques et dont on sait qu'elle participa notamment aux tragiques émeutes de janvier, continue à être reconnue d'utilité publique et, à ce titre, à être subventionnée.

OUI, ON POURRAIT

LE désarmement est un sujet dont on sourit aisément dans un pays comme la France, qui possède malheureusement une vieille tradition militariste. C'est cependant un sujet de première importance à une époque où les Etats-Unis comme l'U.R.S.S. possèdent un stock de bombes suffisant pour faire sauter la planète et où, de l'avis de nombreux experts, une « guerre par accident » n'est nullement impossible.

Or, contrairement à ce que beaucoup pensent, des progrès réels ont été accomplis depuis 9 ans dans les négociations sur le désarmement, et, encore que celles-ci soient de nouveau en difficulté, il nous a paru intéressant d'en exposer l'historique aux lecteurs de Tribune Socialiste. C'est pourquoi nous avons demandé à Claude Bourdet, qui vient de préparer un rapport sur cette question pour le Comité Politique, de faire le point.

EN janvier 1952, la Commission du Désarmement de l'O.N.U. était créée en pleine guerre de Corée. Cette guerre, tout en accroissant les méfiances réciproques, montrait le péril des conflits locaux, pouvant dégénérer en conflit mondial. Chaque camp faisait preuve de prudence : les communistes s'abstenaient de bombarder la flotte de ravitaillement — les Occidentaux de bombarder la Chine et d'utiliser l'armement atomique. Et les inquiétudes causées de part et d'autre par la guerre n'ont pas peu contribué au démarrage, si théorique fût-il, des travaux sur le désarmement.

La position U.S. était, à l'époque, influencée par la prépondérance américaine en matière de production et de stocks atomiques, et par les craintes inspirées par la prépondérance du bloc communiste en effectifs classiques. C'est pourquoi les Américains prévoyaient au départ une réduction considérable des effectifs et armements classiques, et l'interdiction des armes atomiques à la fin seulement d'un processus dont les délais n'étaient pas précisés. Le système d'inspection prévu était si étendu qu'il était non seulement inconcevable que l'U.R.S.S. l'acceptât, mais qu'il aurait aussi certainement soulevé de sérieuses objections aux Etats-Unis si on avait envisagé sérieusement de le mettre en application.

Par contre, les Soviétiques, qui redoutaient leur handicap atomique, proposaient l'interdiction d'usage de ces armes, suivie par des réductions d'effectifs classiques leur permettant de garder leur supériorité numérique. Le système de contrôle soviétique eût probablement été acceptable en d'autres circonstances, mais la méfiance réciproque, et l'atmosphère de secret régnant autour de l'U.R.S.S., le fit juger insuffisant.

Jules Moch travaille pour la paix

C'est dans ces conditions qu'à partir de 1952 et surtout en 1954-55, Jules Moch, au nom de la France, fit des suggestions, puis des propositions, tendant à « couper la poire en deux », à envisager une série d'opérations par étapes englobant des « portions » de désarmement classiques et nucléaires et des mesures de contrôle appropriées mais non excessives, et abandonnant le projet irréalisable de contrôle des stocks atomiques, lesquels peuvent naturellement être cachés de manière à échapper à toute enquête. La Grande-Bretagne s'y rallia et ce fut la base des propositions franco-britanniques de juin 1954, acceptées en septembre 1954 par l'U.R.S.S. comme base de négociation. Au printemps 1955, Jules Moch entra dans les détails d'une solution de compromis, qui après trois mois de discussion (au cours desquels les Etats-Unis suivirent les Franco-Britanniques, mais avec réticence), fut acceptée pratiquement dans l'ensemble par l'U.R.S.S. le 10 mai 1955.

A cette occasion, les Russes ajoutaient des propositions de contrôle international aux ports, aux embranchements ferroviaires, sur les grandes routes et les aérodromes pour prévenir les attaques par surprise, et suggéraient une mesure conservatoire gelant les armements à leur niveau du 31 décembre 1954. Cette bonne volonté soviétique, au désir de retarder ou d'empêcher le réarmement de l'Allemagne de Bonn, ne fut toutefois pas saisie par les Occidentaux, pour lesquels le réarmement allemand était l'objectif N° 1.

A partir de cette époque (1956) un certain nombre de phénomènes se produisirent. L'U.R.S.S. a conquis l'égalité qualitative, sinon quantitative, en matière d'armements nucléaires, et la supériorité en matière de fusées intercontinentales. Les effectifs classiques ont perdu de l'importance, d'où les réductions massives soviétiques à partir de 1956. L'affaire de Suez et celle de Budapest ont montré encore davantage aux Américains comme aux Russes le danger des conflits « locaux » et la nécessité d'un accord, au moins d'un « modus vivendi » entre deux grandes puissances capables d'anéantir l'adversaire, eux-mêmes et la planète.

Dans cette atmosphère, de nouveaux progrès ont eu lieu en 1956-57, à peine retardés par l'atmosphère post-Budapest. Les Soviétiques ont renoncé à la conception d'un plan de désarmement complet « tout ou rien », et ont mis en avant l'idée d'accords partiels qui amélioreraient le climat. Telle fut la proposition d'acceptation limitée du plan Eisenhower de « ciel ouvert » le 17 novembre 1956 dans une zone de 800 km. à l'est et 800 km. à l'ouest de l'Elbe ; de même l'acceptation de l'arrêt des explosions nucléaires expérimentales, contrôlé sur tout le territoire de l'U.R.S.S. La même tendance apparut chez les Américains sous l'impulsion de M. Stassen et du Président de la sous-commission sénatoriale du désarmement, M. Humphrey, qui milita activement pour le « défiletage » du « paquet » du désarmement, c'est-à-dire en faveur de solutions partielles grâce auxquelles on progresserait pas à pas. C'est ainsi que les Etats-Unis mirent en avant l'idée d'étapes comportant des plafonds pour les armements classiques, et acceptèrent que les contrôles soient modérés au cours de la première étape.

Le tournant

A partir du printemps 1957 à Londres, les discussions Est-Ouest progressèrent alors si favorablement que « même des hommes d'Etat éminents » — a affirmé devant nous un haut fonctionnaire de l'O.N.U. — « crurent que le moment était proche de la conclusion d'un premier accord partiel de désarmement contrôlé ». Dans les conversations privées Stassen-Gromyko, comme dans les entretiens à cinq, des concessions substantielles furent faites de part et d'autre.

Malheureusement, au cours de l'été 1957, cette tendance favorable fut renversée totalement sous l'influence de la France et de l'Allemagne de l'Ouest alliées à M. Foster Dulles. Le Chancelier Adenauer fit savoir qu'il s'opposait à ce qu'une seconde étape de désarmement soit envisagée « avant que soit résolu le problème de la réunification de l'Allemagne » : c'était repousser cette deuxième étape à une date indéterminée. Il s'opposait avec la même vigueur à la proposition soviétique de mise en application partielle du plan Eisenhower de « ciel ouvert » sur 800 km. à l'est et à l'ouest de l'Elbe « de peur que cela ne confirme la division de l'Allemagne » — plus probablement, en réalité, de peur qu'il n'y ait là l'amorce d'une neutralisation des deux Allemagnes.

M. Jules Moch, de son côté, renversant sur l'ordre des gouvernements Mollet et Bourges-Maunoury ses efforts en faveur de l'accord Est-Ouest, fit des réserves sur les effectifs classiques qui étaient impartis au cours de la première étape (750.000 pour la France et la Grande-Bretagne contre 2.500.000 pour les Etats-Unis et l'U.R.S.S.) — et, reprenant à son compte la thèse du « paquet », s'opposa à la suspension des explosions atomiques si celle-ci n'était pas accompagnée de l'arrêt des fabrications : ce qui, en compliquant exagérément le problème, empêchait en fait nécessairement la réussite de ce premier accord.

Les Etats-Unis, qui comptaient toujours énormément à cette époque sur leurs alliés européens, s'inclinèrent devant ces exigences — d'autant plus aisément que l'offensive franco-allemande allait dans le sens de la politique personnelle de Foster Dulles, et de son hostilité contre Stassen, son rival auprès d'Eisenhower. L'attitude des Occidentaux — selon le même haut fonctionnaire de l'O.N.U. — devint alors « à ce point rigide que toutes les possibilités de négociation s'évanouirent et qu'à la fin du mois d'août les Russes la dénoncèrent comme il fallait s'y attendre ». L'attitude du Chancelier Adenauer dans cette affaire est conforme à sa position permanente. Celle du gouvernement français est liée aux besoins d'effectifs pour la guerre d'Algérie et aux ambitions nucléaires de l'Etat-Major et des ministres influencés par lui.

Ce fut là, malheureusement, un tournant très grave, et dont les conséquences n'ont pu encore être entièrement rattrapées. L'Union Soviétique, prenant acte de l'influence déterminante du sabotage fran-

co-allemand sur la politique américaine, repoussa en automne toutes les propositions de reprise de la discussion dans les mêmes conditions et mit en avant de nouvelles exigences sur la composition de la Commission du Désarmement, demandant une plus forte représentation du bloc communiste et des neutres — ce qui aboutit, après de longues négociations, à la composition actuelle de la Commission dite des « Dix ». L'U.R.S.S. retirait d'autre part son acceptation partielle du « ciel ouvert », la considérant comme caduque sauf dans le cadre d'un plan complet de désarmement. Enfin, elle tirait de cet échec la conclusion qu'aucun accord ne serait possible sinon par un contact direct « au niveau le plus élevé » entre le Président des Etats-Unis et le Président du Conseil des Ministres soviétique — et subordonnait tout effort « technique » à la réussite préalable de cette rencontre.

Les ultras américains se renforcent

Du côté américain, sous l'influence du Pentagone et de la Commission de l'Energie Atomique, la terreur au « globalisme » a réapparu, et une longue argumentation s'est développée, sous la direction du Dr Teller, en faveur de la continuation sous des formes diverses des essais atomiques pour « perfectionner les bombes » ; toute l'activité de la Commission Atomique apparaissait consacrée à combattre non seulement l'argumentation des Soviétiques, mais aussi celle de nombreux et importants savants américains comme Urey, le groupe Berkner, le Dr Bethe, etc., selon lesquels la détection de la presque totalité des explosions atomiques, même souterraines, et leur différenciation d'avec les séismes naturels étaient parfaitement possibles.

Sous l'influence de Teller et du Pentagone et grâce à des manœuvres d'intimidation politique d'esprit macarthyste, on a fait peu à peu adopter au Sénat américain une conception selon laquelle il fallait obtenir une certitude de détection absolue (naturellement irréalisable et surtout indémontrable par avance) — faute de quoi aucun accord n'était possible. Enfin, il semble que des projets de compromis portant sur les bases américaines d'une part, les fusées soviétiques de l'autre, et ayant fait l'objet d'un début d'accord lors de l'entretien K-Ike de Camp David, aient été ultérieurement abandonnés par Eisenhower sous la pression du Pentagone.

En Europe, l'accélération du réarmement allemand a commencé à rapprocher le moment où l'Allemagne occidentale serait le principal élément de la coalition de l'O.T.A.N. sur le continent — et où l'armement atomique des forces allemandes serait une réalité. Le projet de cession de « têtes atomiques » aux membres de l'O.T.A.N. — donc à l'Allemagne — discuté au Sénat américain a failli devenir une réalité, et n'a été contrecarré que par la menace de Khrouchtchev d'armer ses alliés (dont les Chinois) dans les mêmes conditions. (Le désir d'éviter à la fois l'armement atomique des Allemands et des Chinois paraît être un élément important de la politique de Khrouchtchev).

Toutefois, si cette évolution vers une Bundeswehr atomique paraît stoppée pour le moment, il se confirme que la visite de l'amiral Burke en Allemagne en décembre 1959 et celle, depuis lors, de M. Strauss aux Etats-Unis ont eu pour objet la discussion de l'équipement de la Bundeswehr avec les fusées Polaris sur rails — qui peuvent naturellement être ruinées de têtes atomiques, ce qui provoque en ce moment une très vive inquiétude en Grande-Bretagne.

En France, le régime de Gaulle a donné naturellement un nouvel élan au sabotage de tout plan de désarmement, les motifs de s'opposer tant à la réduction des effectifs classiques qu'à l'arrêt des expériences nucléaires étant plus forts que jamais. La « bombe française », le refus annoncé de tenir compte de tout accord sur l'arrêt des essais, ont servi d'encouragement aux ultras américains et M. Jules Moch a continué à la conférence des Dix sa politique d'exigences maxima.

« L'alibi maximaliste »

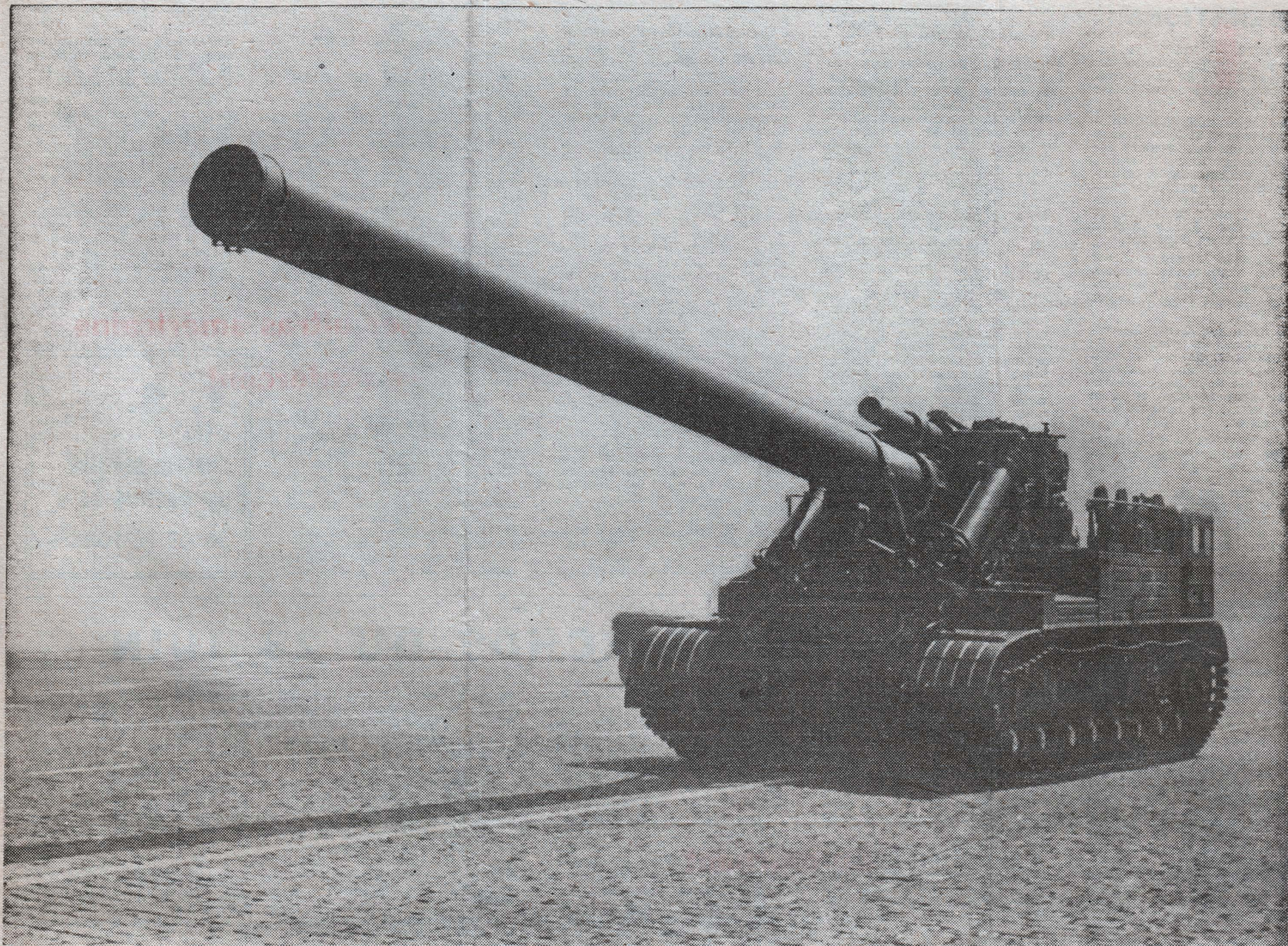
Une nouvelle idée a été mise en avant par M. Moch, puis par le général de Gaulle au cours de sa tournée américaine : celle de la liaison de tout accord nucléaire partiel, et en particulier de l'arrêt des expériences, à un accord sur l'inspection et la destruction des « véhicules », c'est-à-dire des fusées. L'idée qu'il faut, pour assurer la sécurité, détruire les moyens de transport des bombes, est parfaitement juste — aussi juste que l'idée qu'il faut arrêter la production des usines de bombes. Ce qui est faux et dangereux, c'est de faire de ceci et de cela des conditions sine qua non de la conclusion d'un accord partiel auquel tout le monde a intérêt. En fait, ces exigences maxima sont surtout destinées (la suite l'a démontré) à empêcher tout accord ; c'est le procédé de « l'alibi maximaliste », bien connu en politique.

C'est dans tout ce contexte qu'il faut voir à la fois l'échec de la conférence de Paris et les propositions soviétiques de désarmement avancées tant à l'O.N.U. au cours de l'hiver (Plan de désarmement total) que tout récemment (plan sur les « véhicules »). Il semble que les Russes reconnaissant

DESARMER

PAR

Claude BOURDET



l'inutilité de discussions de « sommet » pouvant être sabotées aussi bien par les alliés des Etats-Unis que par les « ultras » américains, sont revenus à la tactique de discussions dans le cadre de l'O.N.U où, au moins, ils peuvent obtenir, à défaut d'accord, des succès de propagande appréciables parmi les « non-engagés ».

Les nouvelles propositions soviétiques

Les Russes ont offert comme première étape de leur plan en trois étapes, la destruction sous contrôle international de « tous les véhicules nucléaires y compris les fusées intercontinentales », en échange de l'abandon des bases à l'étranger. Des « équipes internationales d'inspection » surveilleraient cette liquidation, établiraient des contrôles « aux aéroports et aux ports » et la « destruction des bases de lancement de fusées s'effectuerait sous le contrôle d'une organisation internationale, à l'exception des bases maintenues pour des objectifs pacifiques, mais selon des critères établis d'un commun accord, et avec inspection des susdites bases pacifiques ». Le paragraphe 7 souligne : « Des équipes d'inspection internationales envoyées par l'organisme de contrôle seront autorisées à effectuer un examen complet des dispositifs de fusées lancées pour des motifs pacifiques, et d'être présents au moment des lancements ».

Il y a également dans le plan soviétique des précisions pour le contrôle des « stations spatiales », lesquelles constitueront probablement le prochain cauchemar en cas de tension, d'ici quelques années — des précisions pour la destruction, « avec inspection sur place » de tous les stocks d'armes nucléaires, chimiques et bactériologiques que l'on pourra trouver ». Le plan soviétique a intégré plusieurs propositions occidentales, y compris la création d'un « Organisme International de Contrôle » autorisé à envoyer « des équipes mobiles d'inspection en tout point ou dans tout établissement des Etats concernés ». Au cours de la troisième étape, est prévue, « si l'Organisme de Contrôle le juge utile, l'institution d'un système d'observation aérienne et de photographie aérienne au-dessus des territoires des Etats concernés » ; c'est le plan Eisenhower de « ciel ouvert ».

Tous ces points font apparaître une volonté réelle des Soviétiques d'avancer et expliquent les approbations données le 4 juin aux propositions soviétiques

par les Yougoslaves, déclarant que ce nouveau plan « en allant à un degré élevé au-devant des points de vue de l'autre côté, facilite fondamentalement la négociation » et le 24 juin par Nehru dans des termes voisins.

La réaction britannique fut assez favorable, la réaction américaine prudente mais non hostile. On pouvait espérer des progrès. Malheureusement, les Occidentaux semblent une fois de plus ne pas s'être rendu compte de ce que signifiait un tel pas en avant du point de vue de l'opinion des milieux dirigeants des pays communistes, ni des difficultés qu'aurait Khrouchtchev à maintenir cette position si on lui faisait grise mine. Une première difficulté est apparue sur la question de l'Organisme International de Contrôle que les Soviétiques voulaient placer sous l'égide de l'O.N.U. comme les autres agences spécialisées. M. Herter, malgré l'intervention pressante faite auprès de lui par le Secrétaire Général des Nations Unies le 8 mars, a tenu, encouragé par les ultras du Pentagone et par la diplomatie française où le ressentiment contre l'O.N.U. est très vif, à demander que l'Organisme International soit indépendant de l'O.N.U.

Dernier échec et perspectives

Et surtout, M. Jules Moch parlant au nom de l'ensemble des Occidentaux, a rejeté les propositions soviétiques sous prétexte qu'il fallait, non pas contrôler et détruire en même temps, mais contrôler d'abord les véhicules et les détruire ensuite; sous prétexte aussi que les Occidentaux ne pouvaient accepter de lier le contrôle et la destruction des « véhicules » au contrôle et à l'élimination des bases américaines. C'était là rejeter le principe même des propositions soviétiques. Les fusées intercontinentales, qui donnent un avantage à l'U.R.S.S. et les bases rapprochées américaines, qui donnent un avantage aux Etats-Unis, constituent la base d'un de ces échanges sur lesquels sont fondés les espoirs de progrès en matière de désarmement. Il est certain que cette attitude de M. Moch a déconcerté les Soviétiques qui depuis des mois ont espéré voir la France adopter une position « moyenne » dans les discussions internationales — et qui pensaient être allés au devant des thèses françaises sur les « véhicules ».

Si l'on songe à tous les progrès en matière de contrôle que contenaient ces propositions soviéti-

ques, on peut imaginer quelles étaient les réticences vis-à-vis de ce plan, non seulement de Pékin mais probablement de certains milieux militaires et gouvernementaux soviétiques eux-mêmes. Et ceci d'autant plus que les propositions soviétiques constituaient en quelque sorte de la part de Khrouchtchev une tentative pour « rattraper » l'échec de la Conférence de Paris. La conséquence a été immédiate et rappelle celle du sabotage des négociations de Londres de l'été 1957 par les franco-allemands : l'U.R.S.S. a rompu les pourparlers et songe maintenant à élargir une fois de plus le terrain de la discussion en substituant à la Commission des Dix une nouvelle commission de désarmement à laquelle la Chine Populaire, cette fois-ci, participerait.

Telle est, en résumé, l'histoire des négociations depuis 1952. Malgré les périodes difficiles comme celle que nous traversons en ce moment, on constate des progrès sensibles de part et d'autre, les Etats-Unis tendant à abandonner de globalisme, les Russes à accepter de mieux en mieux les contrôles. Ces progrès ont été souvent masqués par la violence des discussions. Les représentants de l'U.R.S.S. en particulier ont eu des débordements de langage au moment même où leurs positions de fond s'assouplissaient. Sans doute faut-il comme M. Lyndon Johnson, regretter que M. Khrouchtchev « soit seulement les actes irréparables mais pas les mots impardonnables ». Peut-être, d'ailleurs, cette brutalité apparente et cette diplomatie réelle sont-elles liées d'une certaine manière.

La liberté de mal faire

Mais l'essentiel c'est que ces progrès se soient produits malgré tout. Il faut bien constater qu'à l'heure actuelle, tant dans le domaine nucléaire que dans celui des fusées ou des effectifs classiques, c'est l'U.R.S.S. qui semble la plus désireuse d'aboutir. Il n'en aurait été que plus important de voir les Alliés des Etats-Unis faire pression sur Washington dans le sens d'une attitude constructive. Telle a été, à peu près constamment d'ailleurs, la position britannique. Du côté français malheureusement, comme du côté de l'Allemagne de Bonn, on a assisté depuis trois ans à une attitude à peu près constamment inverse. Il serait nécessaire que l'opinion en prit conscience car il n'est pas de domaine sans doute où les gouvernants jouissent d'autant de liberté pour mal faire, devant l'ignorance et l'indifférence à peu près totales du public.

LA VIE DU PARTI

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

● **PARIS.** — Voici des extraits de la lettre adressée par la section P.S.U. du 3e au commissaire de police des « Enfants Rouges » :

« Hier après-midi 28 juin, plusieurs membres de la 3e section du P.S.U. qui distribuaient des tracts aux abords de la mairie du 3e arrondissement et un militant mandaté par Force-Ouvrière ont été interpellés et emmenés au poste de police du quartier des Enfants-Rouges pour vérification d'identité.

« (...) Nous tenons à élever nos plus vives protestations contre le comportement des gardiens de la paix et du brigadier de service.

« Ceux-ci, sur la vue des cartes d'identité de plusieurs de nos militants, ont eu un attitude non seulement injurieuse, mais encore fâcheusement révélatrice d'un racisme et d'un antisémitisme que nous ne pouvons tolérer.

« Je vous serais très obligé de bien vouloir ordonner l'enquête sur les faits et prendre les sanctions qui s'imposent à l'égard d'un brigadier et de gardiens de la paix qui paraissent avoir gardé une regrettable nostalgie des besognes que l'occupant leur confiait entre 1940 et 1944. »

— Samedi 30 juillet, à 18 heures 30, une délégation du Bureau National et du Bureau de l'U.D. de la Seine se rendra au Café du Croissant, angle du Faubourg-Montmartre et rue du Croissant, pour le 46e anniversaire de la mort de Jean Jaurès.

Les camarades présents à Paris sont cordialement invités à se joindre à la délégation.

● **SEINE-ET-OISE Argenteuil.** — La ville anglaise d'Olbury (municipalité travailliste) est jumelée avec Argenteuil. Notre section a participé aux opérations de jumelage et son secrétaire, René Poupardin (44, rue Etienne-Chevallier) est membre du Comité. La section du Labour Party d'Olbury a manifesté le désir d'être en relation avec la section P.S.U. d'Argenteuil. Des contacts ont déjà été établis.

● **AISNE.** — La fédération a organisé en mai et juin plusieurs réunions d'information dans le département. A Saint-Quentin des adhésions ont été enregistrées et un groupe de jeunes est en formation. A Château-Thierry, la réunion avec Guy Desson sur le problème agricole a permis une bonne discussion. De même à Chauly, Nogent-l'Artaud, Soissons, Hirson. La fédération a participé activement à la préparation de la journée du 28 juin. Des réunions importantes ont eu lieu ce jour-là à Saint-Quentin et à Château-Thierry.

● **SEINE-ET-MARNE.** — Les Militants et Sympathisants isolés dans les communes de Tournan, Gretz, Neufmoutiers, Favières, Presles, Châtre et Liverny sont priés de se mettre en rapport avec le camarade Michel Tartinville, 18, rue Marcel-Micheau à Tournan pour la constitution d'une section du P.S.U. dans cette région.

Ceux d'entre eux habitant les communes de Pontault-Combault, Emerainville, Roissy-en-Brie, Poncarré, Ozoir-la-Ferrière, s'adresseront au Secré-

taire Fédéral Administratif Ernest Debray, à Montbrioux par Guérard qui les mettra en rapport avec la camarade chargée de constituer une section P.S.U. à Pontault-Combault.

● **BOUCHES-DU-RHÔNE.** — Quatre réunions d'informations se sont tenues les 4 et 5 juillet à Marseille, Aix et Martigues, avec le concours de notre Secrétaire National Ed. Depreux et la présence de délégués des fédérations du Gard, des Basses-Alpes, de l'Ardèche et du Var.

Le lundi 4 à 19 heures s'est tenue la première de ces réunions au bd National, dans un quartier particulièrement peuplé et industriel. Nous avons noté la présence d'au moins 75 % de figures inconnues, sympathisants ou personnes attirées par l'affichage et les tracts distribués. Les exposés de nos responsables « Etudiants » et « Ouvriers » suivis de celui d'Ed. Depreux ont fait l'objet d'interminables applaudissements. Un nombre important de journaux, revues et livres du Parti fut vendu à la sortie. Cette importante réunion a permis le rodage de notre organisation en vue du grand meeting exceptionnel que nous envisageons à l'automne avec plusieurs de nos responsables nationaux et peut-être la participation de certains délégués socialistes étrangers.

Le même jour, vers 21 heures, une réunion semblable se tenait à Aix-en-Provence, salle de la Mutualité. Salle comble, assis-

tance attentive et chaleureuse ont assuré le succès total de cette deuxième réunion publique depuis la fusion. Pas la moindre alerte de notre service d'ordre dans cette ville universitaire ou Jeune Nation prétendait faire la loi.

Le mardi vers 13 heures, attirés par les distributions de tracts des jours précédents, de nombreux ouvriers du quartier industriel de la Madrague-ville se rendaient au grand bar où était prévu une libre discussion à l'heure de l'apéritif avec Ed. Depreux. Inattendus : cinq cars de police, une voiture radio et un commissaire de police pour interdire cette réunion, dite « sur la voie publique ». Premier effet, le nombre des assistants et curieux fut quintuplé (en quelques minutes ils eurent tous T.S. en mains) ; deuxième résultat, la réunion s'est tenue quand même dans un autocar qui voulut bien stationner-là une demi-heure à la barbe de la police de MM. Defferre et Haas-Picard.

Enfin, le mardi soir vers 19 h. à Martigues, salle de la Mairie, la dernière de ces réunions a eu lieu avec une très large participation et de nombreux auditeurs dans la rue. Succès complet ; un contradicteur S.F.I.O. se fit répondre par Ed. Depreux avec une facilité et une précision admirables.

En résumé, malgré l'époque tardive à laquelle nous avons été contraints de reporter ces réunions (nombreux enseignants

et étudiants déjà partis en vacances) la fédération des Bouches-du-Rhône s'estime très satisfaite et envisage l'avenir avec une confiance encore accrue.

Raymond BERT.

● **TERRITOIRE DE BELFORT.** — Environ mille personnes avaient répondu à l'appel du P.S.U. et assistaient le 23 juin au meeting au cours duquel Jacques Nantet et Pierre Mendès-France ont successivement pris la parole. Cette réunion fut d'une excellente tenue et à aucun moment l'ordre n'en fut troublé. L'assistance prêta une grande attention aux orateurs et leur manifesta son approbation et sa sympathie par des applaudissements nourris. A l'issue de ce meeting, Pierre Dreyfus-Schmitt, maire de Belfort, annonça publiquement son adhésion au P.S.U. et engagea ses amis à l'y rejoindre.

Depuis ce meeting, le rythme des adhésions ne se ralentit pas ; plusieurs demandes arrivent chaque jour aux sections.

● **DOUBS.** — Après la suspension des pourparlers de Melun, la Fédération du P.S.U. du Doubs a publié un tract diffusé à 15.000 exemplaires (dont 10.000 à Besançon) dans lequel elle réaffirme que « seule une négociation politique pourra conduire à une paix respectant la légitime aspiration du peuple Algérien à l'indépendance et garantissant le sort des Européens résidant en Algérie ».

COMMUNIQUÉ

Les Forces Libres de la Paix nous ont fait parvenir le communiqué suivant :

« Les Forces Libres de la Paix opposées irréductiblement à toutes guerres et fidèles à leur indépendance face aux partis politiques et aux puissances financières :

— approuvent les pourparlers entre belligérants algériens et français en vue de conclure l'arrêt des hostilités ;

— s'élèvent contre tous ceux qui pour des raisons partiales ou dans le but de défendre d'inavouables intérêts, s'opposent à la fin de la guerre et tentent de saboter les entretiens qui peuvent y conduire ;

— invitent tous les pacifistes, tous les hommes de cœur, tous les hommes libres à se montrer vigilants et à neutraliser par tous les moyens les prétentions bellicistes d'une minorité qui voudrait voir échouer une Paix désirée par tous. »

T. S.
C'EST
CHAQUE SEMAINE
UN MEETING DE
30.000 PERSONNES

NOUVEAUX ÉCHOS DU 28 JUIN

● **A BELFORT,** à l'appel du Comité départemental de Coordination pour la Paix en Algérie, 300 personnes ont participé à la manifestation.

● **A ALBI,** à l'appel du P.S.U., du P.C.F., de la C.G.T., de la F.E.N., de la C.F.T.C., un meeting a réuni plus de trois cents personnes.

● **A LAGNY (S.-et-M.),** le Comité local de coordination a diffusé un tract s'associant à la déclaration des Centrales syndicales.

● **DROME.** — A Valence, près de trois cents personnes ont défilé. Le Comité local envisage un colloque privé pour la fin juillet.

● **AIX-EN-PROVENCE.** Malgré un déploiement considérable de forces de police, plus de 1.500 manifestants ont défilé sur le Pont Mirabeau aux cris de « Paix en Algérie ». La manifestation a été marquée par quelques incidents, certains policiers ayant fait usage de matraques. 13.000 tracts avaient été diffusés.

● **SEINE-ET-OISE.** — Nos camarades ont fait un travail considérable. Le P.S.U. est devenu l'élément moteur de l'« Opération 28 juin ». Avant même de connaître les résultats, nous pouvions constater à divers signes (comme la prise de matériel et le souci de maintenir une constante liaison avec la Fédération par exemple) qu'ils étaient au premier rang de la bataille.

Voici quelques exemples significatifs :

● **Argenteuil (C.G.T., C.F., T.C., S.G.E.N., S.N.I., S.N.E.T.,**

Mouvement de la Paix, A.R.A.C., F.N.D.I.R.P., U.F.F., P.C., P.S.U., U.P.) après une préparation intensive (500 affiches, 10.000 papillons, 4.000 tracts) 42 délégations se sont rendues à la mairie au cours de la journée du 28, 4.000 signatures ont été collectées.

● **A Achères, C.G.T., C.F.T.C., A.R.A.C., U.F.F., U.J.C.F., P.C., S.F.I.O., P.S.U.,** ont appelé la population à se rassembler devant la mairie.

● **A Villeneuve-Saint-Georges, C.G.T., F.E.N., S.N.I., A.R.A.C., A.N.A.C.R., F.N.D.I.R.P., L.D.H., Mouvement de la Paix, U.F.F., U.J.C.F., J.S.U., P.C., P.S.U.,** préparation par affiches et 10.000 tracts. Délégation reçue par le maire.

● **A Sartrouville,** appel commun de P.C., S.F.I.O., P.S.U., F.E.N., S.G.E.N., L.D.H., S.N.I., U.F.F., U.J.C. Meeting avec plusieurs centaines de personnes au cours duquel GRUEL (S.F.I.O.) a pris la parole au nom du Comité local de coordination.

● **A Bezons,** action commune du Mouvement de la Paix, du P.C., du P.S.U., de la S.F.I.O., des syndicats F.O., C.F.T.C., C.G.T., S.N.I.

● **A Cormeilles-en-Parisis,** devant l'apathie du P.C., réticent à toute action locale, nos camarades ont effectué un collage massif et une distribution de tracts au cours de la journée du 28.

● **A Mantes,** le Comité de coordination qui a été créé comprend P.C., C.G.T., S.N.I., S.N.E.S., Maisons des Jeunes et P.S.U. Rassemblement devant la Bourse du travail groupant trois cents personnes, défilé par délégation à la préfecture.

● **A Brunoy,** délégation à la

mairie à l'appel du P.S.U., du S.N.I., de l'U.F.F., du P.C. et du Comité local d'action laïque.

● **A Valenton,** appel commun (P.C., S.F.I.O., P.S.U., M.R.P.), débrayages, pétitions.

● **A Palaiseau,** cortège avec pancartes et banderoles de la gare à la mairie où une résolution a été remise au maire.

● **A Houilles,** à l'appel du P.S.U., P.C., U.F.F., Libre Pensée, U.P., C.F.T.C., C.G.T., S.N.I., S.G.E.N., A.R.A.C., Anciens d'Algérie, délégation à la mairie.

● **A Aulnay-sous-Bois,** à l'appel du Comité local de coordination, P.S.U., S.F.I.O., P.C., U.P.S., C.G.T., U.F.F., Amis de T.C., Fédération des locataires, L.D.H., etc., cortège de cinq cents personnes de la gare à la mairie où une résolution a été déposée.

● **A Meudon,** préparation intensive (700 affiches, 12.000 tracts, inscriptions sur les routes) appel commun (P.S.U., P.C.F., L.D.H., C.G.T., C.F.T.C., U.J.C.F., Comité Audin, A.R.A.C., S.N.I., Mouvement de la Paix). Débrayages et meetings dans les entreprises, pétition, délégations au cours de la journée, rassemblement à la mairie, prise de parole.

● **A Corbeil-Essonnes,** appel

EN FAVEUR DE L'U.N.E.F.

Dans sa réunion élargie du 1er juillet 1960, la Section de Chelles du P.S.U. a pris la résolution suivante :

« L'Union Nationale des Etudiants de France, en rétablissant les contacts interrompus jadis avec l'Union des étudiants algériens, a exprimé avec courage et efficacité, et à un moment particulièrement opportun, la volonté générale de paix en Algérie par la négociation. « La riposte du Gouvernement, qui vient de supprimer à l'U.N.E.F. la subvention d'Etat dont elle bénéficiait, est un acte arbitraire, puisque le caractère d'utilité publique de l'U.N.E.F. n'est pas niable ; c'est un acte antidémocratique, car les ressources de l'Etat ne sont pas des fonds secrets destinés à rétribuer la fidélité mercenaire à la politique d'un gouvernement donné ; c'est un acte maladroit, en ce que l'opinion publique sera surtout sensible à son caractère mesquin. Politiquement, enfin, c'est un gage de plus donné aux fauteurs de guerre à outrance. »

« Dans ces conditions, nous avons été informés que la Section de Nogent-Le Perreux vous a demandé de percevoir, au sein du P.S.U., une cotisation extraordinaire de 1 NF, dont le produit sera versé à l'U.N.E.F. »

« La Section de Chelles s'associe à cette proposition, et at-

commun (P.C., S.F.I.O., P.S.U., P.R.S., C.G.T., C.F.T.C., F.O., S.N.I., P.G., A.R.A.C., U.J.F.). Délégations, pétition (2.000 signatures dans les entreprises).

● **A Livry-Gargan et au Raincy,** à l'appel du Centre de coordination, 300 personnes se sont réunies devant le monument des fusillés. Ont pris la parole : R. Verdier (P.S.U.), Ballanger (P.C.), Vidal-Naquet (Mouvement de la Paix).

● **A Brétigny-sur-Orge,** appel C.G.T., C.F.T.C., F.N.C.R., A.R.A.C., U.J.C.F., P.C., S.F.I.O., P.S.U.

● **A Versailles,** rassemblement devant la Bourse du travail et délégation à la Préfecture à l'appel de la F.E.N., S.N.I., C.G.T., Mouvement de la Paix, Comité Audin, U.F.F., U.J.C.F., P.C., P.S.V., Autonomes Fonctionnaires, A.R.A.C., Déportés, L.D.H.

● **A Feucherolles,** à l'appel P.C. et P.S.U., réunion malgré l'interdiction. Constitution d'un comité local de paix en Algérie. Motion au maire et au préfet.

● **A Savigny-sur-Orge,** malgré l'interdiction, cortège de deux cents personnes de la gare à la mairie.

A noter qu'au cours de la journée du 28, les sections ont un peu partout enregistré de nouvelles adhésions.

tire votre attention sur le fait que, pour être politiquement efficace, un tel geste du P.S.U. devrait être à la fois rapide et largement diffusé. »

VACANCES

Claude Déserbais, éducateur au Centre d'Observation, 2, rue Jean-Macé à Poitiers, organise pour le mois d'août un camp de jeunes militants ou sympathisants P.S.U. de toute la France. Ce camp se tiendra du 7 au 21 août à Passy (Haute-Savoie). Frais : 4 à 5 NF par jour. Que les camarades intéressés se mettent en relation le plus vite possible avec Claude Déserbais.

Le Centre Technique de Loisirs et Vacances de Jeunes organise un séjour en Yougoslavie au Centre International des Etudiants Yougoslaves (à Bal, près de Split). Activités nautiques, sportives et culturelles. Conditions matérielles excellentes. Prix : forfait, 14 jours, Paris-Paris : 392 NF. Renseignements et inscriptions au C.T.L.V.J., 5, avenue de l'Opéra, Paris-1er. Tél. : OPE. 82-40.

TRIBUNE SOCIALISTE

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Rédaction : 8, rue Henner, Paris-9.
Tél. PIG. 35-54

Administration : 54, Bd Garibaldi, Paris (15°). Tél. SUF. 19-20-19-21.
Versements à Tribune Socialiste : C.C.P. 58-26-65

54, boul. Garibaldi, Paris (15°)
L'exemplaire : 0,40 NF

Abonnement de soutien .. 30 NF
» 1 an 19 »
» 6 mois 10 »
» 3 mois 5 »
Etranger, 1 an 30 »
Par avion : Europe et Afrique du Nord 50 »
Par avion : autres pays.. 85 »

Pour tout changement d'adresse envoyer 0,50 NF en timbres-poste et la dernière bande.

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

Prénom

Adresse

déclare souscrire un abonnement de :

Soutien 30 NF
Un an 19 NF
6 mois 10 NF
3 mois 5 NF

54, bd Garibaldi - PARIS (15°) - C.C.P. 58-26-65

LE DROIT DE GRÈVE

LA recrudescence du mouvement revendicatif depuis quelques semaines a donné l'occasion d'une reprise de l'offensive anti-syndicale menée aussi bien par les milieux patronaux que par les milieux politiques fascisants de l'U.N.R.

En général, les grèves tournantes servent de prétexte immédiat à des projets de lois visant à réglementer le droit de grève. C'est là un vieux dada réactionnaire. En fait, depuis que le droit de grève est reconnu, on cherche à le réglementer, c'est-à-dire à le détruire par la voie de la réglementation. Périodiquement, tout au long de la IV^e République, chaque mouvement social a été accompagné ou suivi de projets de limitation du droit de grève. Après le 13 mai, cette limitation faisait partie des principes rénovateurs que conservateurs et fascistes mettaient le plus volontiers en avant. Il n'y eut pas de suite immédiate dans la mesure d'une part où De Gaulle avait besoin des suffrages populaires, et où, d'autre part, il n'y avait pas péril en la demeure. Le chef de l'Etat estimait sans doute que la confiance qu'il inspirait suffisait à empêcher les grèves sans le secours d'un texte de loi. Ces beaux jours d'illusions sont aujourd'hui terminés et par ailleurs, la composition actuelle de la Chambre permet, si le gouvernement accorde le feu vert de faire passer n'importe quel texte. C'est pourquoi M. Clermontel, député UNR du Puy-de-Dôme, a déposé un texte de loi tendant à réglementer le droit de grève. Nous donnons ci-dessous le texte intégral de cette proposition. On peut dire qu'elle se passe de commentaires. Soulignons toutefois ce qui concerne les grèves dites politiques. Il est bien évident que déclarer illégaux les grèves qui sont des moyens de manœuvres politiques signifie en fait abolir le droit de grève. Dans un pays où l'Etat joue un rôle capital, direct ou indirect dans la détermination des prix et dans celle des salaires n'importe quelle grève peut être très facilement considérée comme une manœuvre politique. Il faut dire un mot également de la prétention de ne tolérer que des grèves totales et illimitées. Pourquoi ? Parce qu'il est bien évident que ce sont celles qui épuisent le plus la classe ouvrière. Il s'agit, en somme, d'obliger celle-ci, si elle veut se battre à la faire à découvert et à main nue, contre un adversaire qui conserve intégralement le choix du terrain et de ses armes.



Contre les délégués du personnel

Il ne s'agit pas seulement de supprimer le droit de grève. Les circonstances actuelles donnent prétexte à une offensive générale contre le syndicalisme. D'autres députés U.N.R. ont présenté d'autres projets de lois visant à changer les conditions d'élection des délégués du personnel et des délégués des Comités d'Entreprise. Il s'agit d'une part de favoriser le corporatisme. Ainsi les projets de lois prévoient les multiplications dans les deux cas des collèges électoraux, l'idéal étant un collège par catégorie professionnelle, groupant au moins 25 personnes. L'objectif est net, il s'agit de faire disparaître tout sentiment d'unité des travailleurs au sein de l'entreprise.

D'autre part, il s'agit de détruire les organisations syndicales. La multiplication des collèges doit empêcher les syndicats de présenter des candidats partout et de permettre l'élection de délégués maison ou neutres.

En même temps, les projets de lois réduisent la protection des délégués syndicaux ou des délégués au Comité d'Entreprise. Ceux-ci peuvent être licenciés sans autre recours que l'Inspection du Travail et nous savons ce que vaut ce recours. Si l'on rapproche le dépôt de ces projets de lois d'un récent arrêt de la Cour d'Appel de Colmar interprétant de façon défavorable aux syndicats, en l'occurrence, la C.F.T.C. de chez de Wendel, les textes réglementant l'utilisation des heures de délégués, on voit s'esquisser l'ensemble d'une politique.

La seule riposte possible

C'est encore plus net en examinant d'où viennent ces projets de lois. Deux des signataires sont particulièrement marquants. L'un est Bernasconi, député Simca. Or, la direction de chez Simca, mécontente du fait que brimades, persécutions et violences n'aient pas réussi à empêcher une modeste présence C.G.T., a récemment fait parler d'elle en présentant une fausse liste C.G.T. à de récentes élections. Un autre signataire est Nou, député de Longwy qui fut adhérent C.F.T.C., technicien employé dans l'une des grandes entreprises locales de sidérurgie. Il faut se rappeler qu'en 1958, la candidature de Nou fut présentée comme celle des gaullistes avancés. Le caractère de technicien du candidat fut souligné. Voté Nou, c'était à la fois voter De Gaulle et voter moderne. A la même époque, dans tout le bassin sidérurgique de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, le patronat se montrait « d'avant-garde » en lançant les amicales d'entreprises destinées à remplacer les syndicats sur une base anti-syndicale et antipolitique. A l'époque, l'affaire ne connut pas un grand développement et échoua pratiquement devant l'absence d'enthousiasme des cadres. Depuis, les patrons de la sidérurgie ont essayé d'inculquer une philosophie plus activiste à leurs cadres. En même temps, ils passent à l'action au plan national et leur employé au Parlement traduit son prétendu modernisme par cette loi antisyndicale. Ce mouvement antisyndical trouve d'ailleurs des appuis dans les secteurs moins classiquement réactionnaires. On se souvient de la fameuse note 5420 par laquelle la direction de chez Renault entreprenait d'étouffer dans l'œuf le mouvement de grèves tournantes.

Il est bien évident que le maintien de l'unité entre les centrales menacées (et elles le sont toutes), le maintien de la pression ouvrière constituent la seule riposte possible à l'offensive dont on voit Pigozzi et de Wendel régler les détails d'exécution.

Pierre BELLEVILLE

RECHERCHE REPRES. V.R.P. tous départ., conserves poissons, etc. Ecrire agent général R. Bert, 384, rue d'Endoume, Marseille (7^e).

PECHINEY :

Echec de la

"politique sociale"

UNE importante partie des usines Pechiney est concentrée dans la vallée de Maurienne, en Savoie, en raison de la proximité des chutes d'eau productrices d'électricité.

Ce secteur traditionnellement calme (aucune grève de 24 heures depuis 1914) a été récemment le théâtre de deux grèves de 24 heures, suivies par 95 % des salariés (1.800 salariés répartis dans cinq usines).

Le mouvement est parti de l'usine de Saint-Jean de Maurienne, première usine d'aluminium d'Europe — 800 salariés — production journalière : 180 tonnes d'aluminium (avant l'usine du complexe de Lacq, en passe de la supplanter).

Malgré une moyenne de salaires relativement plus élevée que la moyenne des salaires du département, le mécontentement s'est traduit par ces deux mouvements extrêmement durs.

Les causes

● Le pouvoir d'achat : a baissé de 12 % depuis 1957.

● La productivité : si Pechiney fournit l'aluminium le moins cher du monde, c'est en pratiquant une politique de haute productivité, dont les salariés supportent les conséquences. La diminution des heures de travail à la tonne est la consigne qu'appliquent les chefs de service et l'effort demandé au personnel est de plus en plus important.

● Les conditions de travail : les « cuvistes », ceux qui conduisent les cuves dans lesquelles l'aluminium est produit par électrolyse, travaillent en permanence, en ce mois de juin orageux, par plus de 50°, dans une atmosphère rendue insupportable par les gaz qui se dégagent des cuves.

● La prospérité de la compagnie : le volume d'affaires de Pechiney a augmenté de 14 % de 1958 à 1959. Forte demande d'aluminium sur les marchés français et étrangers. Le rapport de fin 1959 établi par la Direction disait ceci :

« L'exercice 1959 se présente dans de bonnes conditions et les résultats que nous pouvons en espérer devraient nous permettre de rémunérer convenablement un capital augmentant de plus de 50 % dans le courant de l'exercice ».

Echec

D'ores et déjà, un résultat est acquis au cours de la commission paritaire Pechiney du 13 juin, qui s'est tenue sous la menace de grève : la Direction a proposé 4 % d'augmentation, alors que quelques jours auparavant, la commission paritaire de l'Union des Industries Chimiques proposait 2,50 % avec réduction possible des augmentations accordées dans les entreprises.

Par ailleurs, des discussions se sont engagées dans les entreprises et on apporté, en plus des 4 % de 6 à 8 francs de l'heure d'augmentation, et l'augmentation du nombre des ouvriers aux postes les plus pénibles.

Cette grève consacre l'échec de la politique de « relations humaines » pratiquée par la Compagnie :

- accords d'entreprises;
- distribution d'actions;
- bulletins aux agents;
- coupe sportive et manifestations diverses.

Elle pèsera longtemps dans les relations syndicats-direction, car la « base » a fait entendre sa voix.

Autre constatation, la montée de jeunes dirigeants syndicaux; ce sont en particulier les jeunes dirigeants C.F.T.C., rattachés à la Fédération des Industries Chimiques (minoritaires C.F.T.C.) qui ont dirigé l'action.

BULLETIN D'ADHESION

Nom
Prénom
Adresse

.....
déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

Signature :

(Bulletin à retourner au siège du P.S.U., 8, rue Jenner, Paris-9^e.)

Directeur-Gérant : Roger CERAT

Imprimerie René Boulanger
60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

LE TEXTE DE LA PROPOSITION

Le droit de grève, conquête essentielle de la démocratie, inscrit à juste titre dans la constitution parmi les principes fondamentaux et imprescriptibles de la République, est l'arme suprême et ultime de la Classe Ouvrière. Or, il est frappant de voir que l'usage qui en est actuellement fait relève moins de l'action syndicale et professionnelle pour laquelle il fut reconnu que pour la réalisation de menées politiques. Dès lors, les manifestations de grève ont tendance à prendre des formes multiples, anarchiques, à naître dans des circonstances qui en font ressortir les mobiles extra-professionnels, ce qui conduit à la dévalorisation de ce moyen d'action sociale.

Par voie de conséquence, son emploi se multiplie, détruisant son caractère d'exception. Cette fréquence principalement dans les services publics désorganise la vie du pays et, en faisant supporter à l'ensemble de la Classe Ouvrière les difficultés d'une seule partie d'entre elle, divise les Français alors que tout devrait les unir pour constituer une grande Nation.

De toute façon, les grèves en règle générale, sont synonymes de perte d'argent pour tous : Etat, entreprises et surtout particuliers, elles contrarient l'essor économique de la France et la mettent en état d'infériorité, notamment par opposition aux pays où la grève est interdite : tels l'U.R.S.S. et les régions de son obédience.

Pour toutes ces raisons, l'auteur de la présente proposition de loi pense qu'il serait opportun et salutaire de rendre au droit de grève sa physiologie originale en réglementant son usage avec plus de précision que ne l'a fait la législation du travail. Il estime que les dispositions ci-dessus proposées aux Suffrages du Parlement, bannissant toute démagogie, mettront les ouvriers en mesure de défendre leurs droits légitimes dans les meilleures conditions pour eux-

mêmes, pour la bonne marche de l'Etat et pour la commodité de l'ensemble des citoyens.

C'est dans cet esprit, que je vous demande de bien vouloir voter la proposition de loi suivante :

Article premier. — Le droit de grève est le moyen ultime mis à la disposition des travailleurs salariés des entreprises ou personnes privées pour conquérir des droits et avantages relatifs à la profession.

Son caractère exceptionnel implique qu'il n'en soit fait usage que pour des motifs professionnels graves, après qu'aurait été exercés tous moyens de recours prévus pour la législation du travail en vigueur.

Art. 2. — La grève déclenchée pour des raisons politiques ou comme moyen de manœuvres politiques est illégale.

Art. 3. — La grève totale et illimitée est l'expression exclusive du droit reconnu par la Constitution. Elle s'exerce en dehors des lieux de travail. Sont interdites toutes les autres formes de grève : tournantes, partielles, surprises, limitées, perlées, etc...

Art. 4. — La grève sous quelque forme ou pour quelque motif que ce soit, est interdite aux fonctionnaires de tous grades et employés de l'Etat et des collectivités publiques, ainsi qu'en règle générale dans tous les services publics, libres, ou concédés.

Art. 5. — La grève ne pourra être déclenchée dans les entreprises qu'après que tous les moyens de conciliation et d'arbitrage auront été épuisés sans succès, et après référendum au scrutin secret.

Art. 6. — L'Etat garantit l'exercice et la sécurité du travail pour les catégories de salariés ne participant pas à la grève.

Art. 7. — Toute grève déclenchée en infraction des articles précédents, constitue pour chaque individu une rupture du contrat de travail.

Art. 8. — Toutes dispositions contraires à la présente loi sont abrogées.

ANEURIN BEVAN

par Pierre MENDÈS-FRANCE



« Toute la clarté de son intelligence, toute la richesse d'une vaste expérience, toute la combativité d'un caractère exceptionnel... »

LA mort vient de frapper Aneurin Bevan avant qu'il ait tenté pleinement ce pourquoi il était fait, ce à quoi il se destinait. Ses années de maturation, ses combats dans l'opposition, son bref passage au gouvernement, son action dans le Labour Party, ses avertissements, ses prises de position... n'étaient que des aspects d'une préparation lente mais passionnée, patiente mais courageuse, à une grande œuvre de réforme et de transformation. Cette préparation, il y consacrait toute la clarté de son intelligence, toute la richesse d'une vaste expérience, toute la combativité d'un caractère exceptionnel. Les mêmes qualités et la même énergie, il les aurait mises au service d'une œuvre constructive si les circonstances lui avaient permis, comme il l'espérait, d'assumer un jour au pouvoir les plus lourdes responsabilités.

Ce qu'il n'a pu entreprendre, il l'avait néanmoins défini, dans maints débats et controverses, avec une telle vigueur, avec tant de précision que ses amis travaillistes — comme les hommes de gauche de tous les autres pays — peuvent aujourd'hui y trouver un message de haute valeur.

BEVAN avait réfléchi toute sa vie à ce que doit être le socialisme dans une grande nation industrielle moderne. Il était un homme de la vie beaucoup plus qu'un doctrinaire. Aussi avait-il su enrichir l'héritage de ses prédécesseurs, le fruit de leurs études et de leurs ouvrages — de son apport personnel — une connaissance exacte et rigoureuse des réalités économiques de ce siècle, de leur complexité et de leurs possibilités ; une connaissance profonde aussi des réalités humaines, des aspirations du monde du travail, de ces mineurs gallois par exemple dont il ne s'était jamais éloigné. De là sa conception de la lutte contre les injustices, les privilèges, les malthusianismes de toutes sortes, en vue du progrès conquis par la pression et par le combat du peuple.

QUE les masses de son pays aient un instant relâché cette pression et interrompu ce combat, ce fut pour lui, l'an dernier, une rude déception. Il voulut en analyser les causes avec probité et avec courage. Pas un instant il n'y trouva motif de renoncer à des convictions inébranlables, ni à la lutte pour ce qu'il croyait, de toutes ses forces, être la vérité et la justice.

Au cours des heures difficiles que nous traversons, puissions une leçon dans l'exemple qu'il nous a donné d'une vie de militant et d'homme politique, d'un bout à l'autre, sans faiblesse et sans défaillance.

La crise italienne

On se bat en Italie. Episode de la relance de la guerre froide ou réveil de l'action antifasciste ? Gilles Martinet répond.

Ln'y a sans doute pas de pays qui soit si proche de la France et sur lequel les Français soient si mal informés que l'Italie. Cela tient en partie au fait que la grande presse y a ses plus médiocres correspondants mais cela n'est pas non plus étranger à l'existence d'un mouvement ouvrier qui, parce qu'il est demeuré beaucoup plus puissant et plus uni qu'on ne l'imagine, donne de « mauvais exemples » aux travailleurs français.

Le lecteur du *Figaro*, de *l'Aurore*, de *France-soir*, voire du *Monde*, est informé de la moindre polémique qui peut opposer Nenni à Togliatti mais lorsque se produisent des manifestations d'unanimité antifasciste, les mêmes journaux se contentent d'écrire que « les communistes cherchent l'épreuve de force » et louent la fermeté gouvernementale face à l'opération « dictée par

Moscou ». Pourquoi les communistes sont-ils si violents ? Que cherche Khrouchtchev en Italie ? Telles sont les seules questions que poseraient apparemment les événements sanglants de Gênes, de Reggio d'Emilie, de Catane et de Palerme.

La frontière de sang

Il importe donc de rétablir les faits et de rap-
peler :

1° Que le mouvement antifasciste a été appuyé non seulement par les partis socialiste et communiste mais par toutes les organisations de résistants et tous les groupements de gauche ;

2° Que le président du Sénat a proposé une trêve de quinze jours et que la Démocratie Chrétienne elle-même a dû saluer cette initiative ;

3° Que les manifestations et les grèves qui se sont déroulées ne sont pas les causes mais les effets de la crise politique que traverse actuellement le pays.

Celle-ci a pris naissance lorsque le gouvernement Tambroni a accepté pour obtenir la confiance du parlement les vingt-quatre voix dont dispose le groupe néo-fasciste (M.S.I.). Cette déci-

sion signifiait que la Démocratie Chrétienne effaçait la frontière de sang qui avait jusque-là isolé les survivants de la dictature mussolinienne et levait un interdit moral qui avait dominé toute la vie politique italienne. La première réaction ne vint pas des communistes et des socialistes mais des rangs démocrates chrétiens. Quatre ministres, MM. Bo. Pastore, Sullo et Biaggi démissionnèrent plutôt que de devoir leurs postes aux néo-fascistes. Ce fut l'origine d'une longue vacance gouvernementale qui, en raison de l'opposition du Vatican à toute formule de centre-gauche, se termina par... la reconduction du cabinet Tambroni.

Dès lors la crise passait du plan parlementaire au plan des masses. Le congrès que devaient tenir les néo-fascistes à Gênes, sous la présidence de l'ancien préfet de 1943 (responsable de milliers de déportations) fut le signal de l'explosion.

Devant la vague populaire le congrès dut être annulé et du coup les néo-fascistes quittèrent la majorité mais le gouvernement prit sa revanche en donnant des consignes de « fermeté » à la police. Dix morts et des centaines de blessés furent le résultat d'une violente répression qui va être évoquée cette semaine au Parlement.